



DÉCISION N°2018-06-36

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 14

OBJET : Lancement de la démarche de création de boucles de randonnée sur la haute Vallée de la Bièvre et réalisation d'une pré-étude par les comités départementaux de randonnée des Yvelines et de l'Essonne (CODERNADO 78 et 91).

Le Bureau, légalement réuni le 21 juin 2018, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil Communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le budget en cours ;

Vu le devis du comité départemental de randonnée pédestre, CODERANDO 78 en date du 19 juin 2018 ;

Vu le devis du comité départemental de randonnée pédestre, CODERANDO 91 en date du 19 juin 2018 ;

Dans le cadre de sa compétence aménagement du territoire, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite, en lien avec les associations, créer des sentiers de randonnée sur le site de la Haute vallée de la Bièvre.

Les communes de la vallée de Bièvre concernées par cette démarche sont Buc, Jouy-en Josas, Les Loges-en-Josas, Bièvres, Vélizy-Villacoublay et Viroflay. Le périmètre d'étude pourra éventuellement, en tant que de besoin, être étendu sur des communes voisines hors agglomération situées en limite du territoire de Versailles Grand Parc (Verrières-le-Buisson/Saclay...).

A cette fin, l'Agglomération s'est rapprochée du Comité départemental de randonnée pédestre, des CODERANDO des Yvelines et de l'Essonne, organismes représentatifs de la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée) afin de mettre en place ces itinéraires de randonnée pédestre labélisés sur le territoire du site classé de la Haute vallée de la Bièvre.

Les objectifs de mise en place de ces boucles visent à :

- promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et culturel de la Vallée de la Bièvre,
- offrir des itinéraires sécurisés,
- mutualiser la signalétique directionnelle avec celle des vélos,
- assurer une continuité le long de la vallée,
- offrir une boucle de 10 km environ et si possible une variante plus courte,
- mettre en valeur les centres historiques et porter une réflexion autour de la mise en valeur des clochers de la vallée).

Les CODERANDO 78 et 91 ont donc adressé deux devis à l'Agglomération, d'un montant de 578 € pour les Yvelines et de 232 € pour l'Essonne, afin de réaliser une pré-étude permettant de définir, en lien avec les acteurs du territoire, les itinéraires précis de ces boucles. Cette pré-étude permettra aussi de donner une première estimation des besoins en signalétique.

Ces boucles feront l'objet d'une labellisation dont l'objet est d'offrir des conditions de qualité et de sécurité des sentiers.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver le lancement d'une démarche de création de boucles de randonnée sur la Haute vallée de la Bièvre ;*
- 2) *de confier la réalisation d'une pré-étude aux comités départementaux de randonnée des Yvelines et de l'Essonne (CODERANDO 78 et 91) pour un montant respectif de 578 € et de 232 € ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 617 : « Frais d'études », fonction 824 : « Aménagement » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 21 juin 2018.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
25/06/2018
de l'affichage le : 26/06/2018
retiré de l'affichage le : 25/07/2018



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180621-20180636AMEN-AU

Numéro de l'acte : 20180636AMEN

Date de décision : jeudi 21 juin 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Décision n°2018-06-36 portant sur le lancement de la démarche de création de boucles de randonnée sur la haute Vallée de la Bièvre et la réalisation d'une pré-étude par les comités départementaux de randonnée des Yvelines et de l'Essonne (CODERNADO 78 et 91).

Classification : 8.4 - Aménagement du territoire

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 25/06/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180621-20180636AMEN-AU

Document principal : 2018 06 36 Lancement pré-étude boucles randonnées Coderando 78 et 91.pdf

Historique :

25/06/18 16:59	En cours de création	
25/06/18 17:01	En préparation	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 17:01	Reçu	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 17:01	En cours de transmission	
25/06/18 17:01	Transmis en Préfecture	
25/06/18 17:08	Accusé de réception reçu	

